

ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JACQUES PREVERT
Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS)

Licence
+
Tee-Shirt
=
33 €

Comme chaque année, l'AS du collège vous propose de participer à ses activités et de venir partager des moments forts. La licence est nécessaire pour les entraînements (le midi de 12h50 à 13h50), comme pour les compétitions, pour des questions d'assurance.

► **Planning des activités à la rentrée 2026** : cochez les activités qui vous intéressent.

ACTIVITES	Professeurs	Horaires et lieux
GYMNASTIQUE	Mr Eckenschwiller	Mercredi 13h00 – 14h30
STEP	Mme Morin	Mercredi 13h00 – 14h30
SPORTS CO (Basket/Hand/Ultimate)	Mr Motais	Mercredi 13h00 – 14h30
VTT & Activités Plein Air (VTT, Course d'orientation, tir à l'arc...)		Mercredi 13h00 – 16h00
RAQUETTES (Tennis de table/Badminton)	Mr Eckenschwiller	Mercredi 14h30 – 16h00
FOOTBALL	Mr Motais	Lundi ou mardi ou jeudi 12h50 – 13h50
CIRCUIT TRAINING	Mme Morin	Vendredi 12h50 – 13h50

Le calendrier des différentes manifestations (compétitions, sorties...) et les diverses informations concernant l'AS sont à consulter régulièrement sur le tableau UNSS situé près de la sortie du self ou sur Pronote. Les différents documents sont à récupérer dans le casier UNSS à la vie scolaire.

Des rencontres, sorties et des compétitions peuvent également être proposées, elles ont lieu le mercredi après-midi.

La cotisation est de **33 euros** avec le T-Shirt de l'AS pour toutes les activités proposées.

Cette cotisation annuelle permet aux élèves de participer à toutes les activités physiques hebdomadaires proposées. Cette cotisation est forfaitaire (assurances, adhésion UNSS) et ne permet pas de remboursement.



L'inscription est à finaliser sur le site HelloAsso :

<https://www.helloasso.com/associations/association-sportive-du-college-de-romille/adhesions/adhesion-2026-2027-sport>

Le paiement en ligne est sécurisé, **veillez simplement à décocher l'option « don pour Helloasso »**.

Vous pouvez faire un don à l'association sportive si vous le souhaitez, cela permettra d'aider à financer les transports pour les différentes sorties.

Le document « autorisation parentale » est à compléter au dos de cette feuille.

NB : En cas de difficulté pour l'inscription et/ou pour le paiement en ligne, prenez contact avec le professeur d'EPS de votre enfant, nous trouverons une solution.

ADHESION AS 2026/2027

Autorisation parentale :

Je, soussigné(e)....., père, mère, tuteur, représentant légal (1), autorise
....., élève en classe de, née le, à participer aux activités de
l'Association Sportive du collège Jacques Prévert.

Accident : J'autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer en cas d'urgence, une intervention médicale et chirurgicale en cas de nécessité.

Droit à l'image : Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des **clichés fixes ou animés** de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation des dites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

J'autorise l'Association Sportive du collège à réaliser des photos ou films sur lesquels figure mon enfant dans le cadre de la pratique des activités et à diffuser ces images au titre de la communication de l'AS (site internet du collège, journaux locaux...).

RGPD : Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des 12 données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

Assurances : Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.

Documents explicatifs et garanties complémentaires IA Sport + à souscrire ici : <https://opuss.unss.org/article/78563>

J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'A.S. (Contrat RAQVAM MAIF des associations et collectivités « formule globale AS », consultable sur le site maif.fr).

Numéro de téléphone où je suis joignable :

Fait à, le

Signature :